

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 28 septembre 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 28 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 21 septembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME « FONDS VERT » SOUS L'EGIDE DU SDE 22 - FINANCEMENT		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2023	09	28	15	00			
ÉLUS		26				CONVOCATION	21-09-2023
PRÉSENTS MAXI		20				RÉUNION	28-09-2023
MANDANTS		04				AFFICHAGE	04-10-2023
ABSENTS		02				TRANSMISSION	04-10-2023
APTES A VOTER		24				Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X				
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X				
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X				
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X				
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X				
	POUGET Léo	5è Adjoint			X	LABBE Henri	
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X				
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X				
	HUET Jean-Marie	CMD1			X	ALLAIN Marie-Paule	
	CHARLOT Karine	Conseillère	X				
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X				
	DONNARD Roxane	Conseillère	X				
	DURAND Philippe	CMD2	X				
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X				
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X				
	LESNARD Pierre	CMD4	X				
	MANIS Cécile	Conseillère			X	GUINARD Brigitte	
	ROUXEL Benoit	CMD5	X				
	MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
	LEMEE Ginette	Conseillère	X				
LE BRICON Bruno	Conseiller			X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X				
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	CHALVET Maryvonne	
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X				
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		20	2	4		

15 – APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, PROGRAMME « FOND VERT » SOUS L'EGIDE DU SDE 22 - FINANCEMENT

Annoncé le 27 août 2022 par Madame la Première Ministre Elisabeth Borne, et effectif depuis début janvier, le « fonds vert » est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans 3 domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'État et en tant que Maître d'Ouvrage, le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) a obtenu une somme de 609 041 € pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental.

Le SDE22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible près de 5 000 points lumineux vétustes et énergivores (équipement de plus de 35 ans).

A ce titre, le SDE22 précise les modalités financières spécifiques : les communes concernées disposent de 20% d'aides en plus du financement habituel par le SDE22 sur les ouvrages éligibles.

Les financements du fonds vert représentent une opportunité de créer une dynamique départementale en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques et de modernisation du parc d'éclairage public.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

Vu le transfert de la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) ;

Considérant le règlement approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 en date du 20 décembre 2019 ;

Considérant la dotation fonds vert permettant d'abonder le financement du SDE22 de 20% supplémentaire ;

Considérant l'avis favorable de la Commission voirie, réseaux divers et logistique en date du 30 août 2023,

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

D'APPROUVER Le projet d'éclairage public « Rénovation EP – Fonds vert » présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 47 304,00 € TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) qui s'inscrit dans le programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement

financier approuvé le Comité Syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 21 170,00 €. Le montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatifs. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

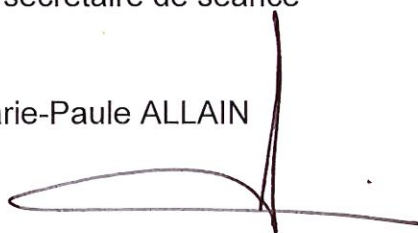
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	00
- Abstentions	00

Erquy, le jeudi 28 septembre 2023

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE

